

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 mars 2021

Présidente de séance : Mme Anne GALLO

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr GILLET (Mairie de Vannes), Mme Dominique VANARD (Mairie de Sarzeau), Mme Isabelle ROUDIER* (Présidente du CN Baden), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA), Mr Philippe LOBERT (Président CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr BRUDER (Président du GAZELEC Voile), Mr Christophe HENRIET (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote : : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mme Isabelle ROUDIER* (Présidente du CN Baden), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA),

Soit : 6 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Total des voix : 9

Membres avec pouvoirs : Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Isabelle ROUDIER* (Présidente du CN Baden),

Membres excusés : Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mr GILLET (Mairie de Vannes-donne pouvoir à Noëlle CHENOT), Mme Dominique VANARD (Mairie de Sarzeau), Mr Philippe LOBERT (Président CN Arradon-donne pouvoir à Isabelle ROUDIER)

Membres invités : Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr BRUDER (Président du GAZELEC Voile), Mr Christophe HENRIET (représentant élu du CSE)

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

Objet de la délibération :

RENA DÉLIBÉRATION 2 - Approbation du compte administratif 2020

Madame la Présidente de séance expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article R 1431-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration doit délibérer sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et notamment sur le budget et ses modifications

Conformément à l'article R 1431-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Directeur assure la Direction de l'Etablissement et, à ce titre, il est ordonnateur des recettes et des dépenses, prépare le budget et ses décisions modificatives et en assure l'exécution.

Les écritures comptables, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement et d'investissement figurant sur le compte de gestion 2020 dressé par le Trésorier Principal, sont conformes à celles figurant sur le compte administratif.

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 23 mars 2021

BUDGET RÉALISÉ 2020 PAR CHAPITRE-RENTA

SECTION INVESTISSEMENT

N° chapitre	Intitulé (dépenses)	Total
16	Emprunts	38 995.44
21	Immobilisations corporelles	163 873.59
040 (13915)	Opération d'ordre de transfert entre sections	86 593.66

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	202 869.03
DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	86 593.66
TOTAL GÉNÉRAL D'INVESTISSEMENT	289 462.69

N° chapitre	Intitulé (recettes)	Total
10	Dotation fonds divers, autres réserves	30 000.00
13	Subventions d'investissement	60 000.00
16	Emprunts	90 000.00
21	Immobilisations corporelles	4 871.21
040 (28)	Opération d'ordre de transfert entre sections	103 336.14

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	180 000.00
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	108 207.35
TOTAL GÉNÉRAL D'INVESTISSEMENT	288 207.35

RÉSULTAT DE L'EXERCICE : DÉFICIT - 1 255.34

R.E.N.V.A

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

SECTION FONCTIONNEMENT

N° chapitre	Intitulé (dépenses)	Total
011	Charges à caractère générale	216 735.35
012	Charges de personnel et frais assimilés	617 713.81
65	Autres charges de gestion courante	5 934.64
66	Charges financières	1 012.57
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	108 207.35

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	842 396.37
DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	108 207.35
TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION	950 603.72

N° chapitre	Intitulé (recettes)	Total
013	Atténuations de charges	93 829.41
70	Produit des services	737 502.82
74	Dotations, subventions et autres participations	8 259.32
75	Autres produits de gestion courante	628.50
77	Produits exceptionnels	35 060.86
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	86 593.66

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	875 280.91
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	86 593.66
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	961 874.57

RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT 11 270.85

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

Si vous êtes d'accord, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver le compte administratif 2020 validé par Monsieur G. FORTIER adjoint service dépense comptable, trésorerie Vannes Municipale.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour 9
Abstention 0
Contre 0

Le quorum constaté, le Conseil d'Administration délibère et :

- Vu l'avis du Conseil d'Administration, il vous est proposé :
« Décide que le COMPTE ADMINISTRATIF n'appelle aucune observation, ni réserve »

La Présidente de la RENVA

Anne GALLO



R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO